

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS**

DU 7 MARS 2016

Date de convocation du 24 février 2016

Date d'affichage 24 février 2016

Membres en exercice : 26

L'an deux mille seize le sept mars à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Boissy-aux-Cailles, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

15 membres titulaires et 1 membre suppléant présents

AMPONVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	DUCHAUSOY Christian
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHEVILLE	AUGÉ Gilles
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
NOISY-SUR-ECOLE	BOUCHUT Jean-Louis
NOISY-SUR-ECOLE	BOURNERY Christian
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick
TOUSSON	PLOUVIER Aimé
URY	DELAUNE Jean-Claude
URY	CATALAN Daniel
VILLIERS SOUS GREZ	MORET Gérard

11 Membres titulaires absents excusés, 1 remplacé, 4 Pouvoirs:

ACHERES LA FORET	MALCHERE Patrice
	LENOIR Coralie
BURCY.	CHALMETTE Philippe, remplacé et pouvoir à DUCHAUSOY Christian
BUTHIERS	RICHARD Nathalie, pouvoir à LACROIX Jean-Yves
LA CHAPELLE LA REINE	CHANCLUD Gérard
	CODANI Christine, pouvoir à HARRY Jean-Claude
	SAUVAGNAC Stéphanie
LE VAUDOUE	BACQUE Pierre
	VERRECCHIA Brigitte
NOISY-SUR-ECOLE	VASSEUR Marie-Laure

VILLIERS-SOUS-GREZ LECHEVALLIER Yves, pouvoir à MORET Gérard

Mme Verrecchia et Mme Sauvagnac, absentes excusées, ont toutes les deux donné un pouvoir à Monsieur Harry, qui avait déjà reçu le pouvoir de Mme Codani. De ce fait les pouvoirs de Me Verrecchia et de Mme Sauvagnac ne sont pas recevables.

Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h15.

1/ Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DUPERAT est désigné à l'**unanimité** secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 décembre 2015 :

Monsieur le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2015. Aucune remarque n'est faite par l'assemblée, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 décembre 2015 est approuvé à l'**unanimité**.

3/ Approbation du Compte de Gestion 2015 de la CCTG

Monsieur le Président présente le compte de gestion 2015 de la CCTG élaboré par le receveur :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2015 : 2 524 674.06€

Recettes de fonctionnement de l'exercice 2015 : 2 439 887.68€

Dépenses d'Investissement exercice 2015 : 3 428.84€

Recettes d'investissement exercice 2015 : 7 397.39€

Les délégués communautaires approuvent à l'**unanimité** le compte de gestion 2015 de la CCTG.

4/ Approbation du compte administratif 2015 de la CCTG

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est le reflet du compte administratif de la collectivité. Il laisse la parole à Monsieur Dupérat, pour la présentation du compte administratif 2015.

Montants en Euros

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	2 524 674,06	2 439 887,68	3 428,84	7 397,39	2 528 102,90	2 447 285,07
Résultats de l'exercice	-84 786,38			3 968,55	-80 817,83	
Résultats antérieurs reportés		374 736,17		45 496,00		420 232,17
Résultats de clôture		289 949,79		49 464,55		
Restes à réaliser			1 680,38	0	1 680,38	0
RESULTATS NETS		289 949,79		47 784,17		337 733,96

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2015 de la communauté: concernent principalement les charges liées au fonctionnement de la communauté, celles du multi-accueil et du RAM,

le FPIC pour 75 319€, et les taxes d'enlèvement des déchets ménagers qui font l'objet d'une contribution équivalente de l'Etat.

Les recettes de fonctionnement 2015 concernent le transfert 2014 de l'excédent de fonctionnement du syndicat des transports (117 590,20€), les participations des familles au multi-accueil (76 598,46€), la fiscalité additionnelle (271 201€), la contribution de l'Etat aux TOM (1 727 457€), la dotation DGF (79 119€), l'aide de l'Etat pour l'emploi d'avenir (6 016,84€), les aides de la CAF (248 573€) et du Département (20 681,28€) pour le multi-accueil et le RAM intercommunal.

Les recettes d'investissement 2015 : concernent le transfert 2014 de l'excédent d'investissement du syndicat des transports, les dotations aux amortissements et le FCTVA.

Les dépenses d'investissement 2015 concernent l'achat d'équipements pour la CCTG, et la prestation « site de la CCTG » en cours d'élaboration par le prestataire ID-COM.

Cotisations - Contributions - Subventions		
6288 - Autres services extérieurs		
PNR	1,00	Nouvelle charge
Mission Locale	12 591,70	Transfert de charges
Pacte Sud 77	1 348,50	Nouvelle charge
S-et-M Numérique	10 760,18	Nouvelle charge
TOTAL 6288	24 701,38	
6554 - Contributions aux organismes de regroupement - SMEP		
SMEP	4 688,40	Transfert de charges
TOTAL 6554	4 688,40	
6574 - Subvention Associations		
Acad	33 196,90	Transfert de charges
ESF	11 447,00	Transfert de charges
Les amis du patrimoine	1 500,00	Transfert de charges
Jeunes sapeurs pompiers	2 600,00	Transfert de charges
Ecole 2e chance	3 000,00	nouvelle charge
TOTAL 6574	51 743,90	
TOTAL transferts de charges	66 024,00	
TOTAL nouvelles charges	15 109,68	
TOTAL cot. - cont. - sub.	81 133,68	

Compétences			
ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES			
Dépenses		Recettes	
6554001 - SIEOM	345 948,00		
6554002 - SITOMAP	292 649,00		
6554003 - SICTRM	1 011 185,00		
6554004 - SIROM MILLY	75 846,00		
		7331 - recettes TEOM	1 727 457,00
TOTAL	1 725 628,00		1 727 457,00
Résultat OM pour C.C	1 829,00		

PETITE ENFANCE			
Multi-Accueil			
Dépenses		Recettes	
611 - Prestations de services	417 462,00	70632- familles	76 598,46
61522 - Réparations MAC	3 404,00	74718 - CAF / PSU	125 547,29
		74718 - CAF / CEJ	64 537,18
		7473 - Département	20 681,28
TOTAL	420 866,00		287 364,21
Résultat MAC pour C.C	-133 501,79		
RAM			
Dépenses		Recettes	
611 - Prestations de services	53 136,80	74718 CAF- aide démarrage	11 820,50
62878 - ateliers Buthiers et Noisy	2 845,00	74718 - CAF / PSU	22 347,46
		74718 - CAF / CEJ	7 496,68
		74718 - CAF - CEJ extension	7 910,32
		RAMinterco	
TOTAL	55 981,80		49 574,96
Résultat RAM pour C.C	-6 406,84		
total coût 2015 petite enfance :	-139 908,63		

GARE ROUTIERE			
Dépenses		Recettes	
61522 - réparations (avaloir, portail), entretien (désherbage été)	1 151,00		
TOTAL	1 151,00		
Résultat gare routière pour C.C	-1 151,00		

BILAN 2015 : Fonctionnement					
SECTION DE FONC. - RECETTES (sans résultat 2014)		SECTION DE FONCTIONN.- DEPENSES		EPARGNE BRUTE FONCTIONNEM. 2015	
TOTAL réalisé 2015	2 439 887,68	TOTAL réalisé 2015	2 524 674,06	-84 786,38	
Résultat 2014 reporté		Résultat net 2015 (épargne brute - Besoin Investissem. + résultat 2014 reporté)			
374 736,17		289 949,79			

BILAN 2015 : Investissement					
SECTION D'INVEST. - RECETTES (sans résultat 2014)		SECTION D'INVEST- DEPENSES		RESULTAT Brut Invest. 2015	
TOTAL réalisé 2015	7 397,39	TOTAL réalisé 2015	3 428,84	3 968,55	
RAR 2015 (A reporter en 2016)	Besoin investissem. (1068)	Résultat 2014 reporté	Résultat net 2015 (résultat de clôture 2015 +RAR +Résultat 2014 reporté)		
-1 680,38	0,00	45 496,00	47 784,17		

-TEOM : petite différence en faveur de la CCTG entre les recettes et dépenses, en raison des variations de calculs avec les bases de l'Etat

- déficit du service à la population « Petite Enfance » de -139 908.63€ en 2015.

Pour rappel, le déficit a été important sur 2014 (-229 326€) du fait que la communauté a dû porter en 2014 une année de dépenses, alors que les aides de la CAF et du Département ont été perçues en 2014 pour un semestre uniquement, au titre de la prise de compétence à compter du 2^e semestre 2013 pour le Multi-accueil, et à compter du 1^{er} janvier 2014 pour le RAM.

A compter de 2015 la CCTG est sur un coût petite enfance « normal », c'est à dire avec des aides perçues en totalité et en année pleine.

Pour rappel 2014 :

Dépenses MAC 2014		recettes MAC 2014	
MAPA MAC	409 332,00	familles	77 125,00
MAPA	409 332,00	CAF-CEJ crèche /1 sem. 2013	32 181,81
		CAF - PSU crèche (acompte 2014)	94 913,58
chaudière MAC	540,00		
coffre régie MAC	150,00	CAF - dotation enfant PH	232,50
divers	690,00	CG77 - dotation crèche	18 851,04
		aides CAF et CG77	146 178,93
total dépenses MAC	410 022,00	coût CCTG 2014	186 718,07

Dépenses RAM 2014		recettes RAM 2014	
MAPA RAM	53 257,00	CAF - aide démarrage RAM	23 641,00
ateliers RAM : mise à dispo locaux Buthiers (14) et Noisy (13)	1 655,00	CG77 - dotation RAM	0,00
total dépenses	54 912,00	coût CCTG 2014	31 271,00

total coût CCTG Petite Enfance : 217 989,07

année 2015 :

Dépenses MAC 2015		recettes MAC 2015	
MAPA MAC (avenant 2015)	417 462,00	familles	76 598,46
MAPA	417 462,00	CAF - CEJ crèche /année 2014	64 537,18
		CAF - PSU crèche (solde 2014 + acompte 2015)	125 547,29
chaudière MAC :			
désembouage + réglages	1 171,00		
réparation sanitaires MAC	931,00	CAF - dotation enfant PH	0,00
réparation cabane MAC	1 302,00		
divers	3 404,00	CG77 - dotation crèche	20 681,28
		aides CAF et CG77	210 765,75
total dépenses MAC	420 866,00	coût CCTG 2015	133 501,79

Dépenses RAM 2015		recettes RAM 2015	
MAPA RAM	53 136,80	CAF - aide démarrage RAM	11 820,50
		CAF - PSU RAM - acompte / 2014	22 347,46
		CAF - CEJ	7 496,68
ateliers RAM : mise à dispo locaux Buthiers (12) et Noisy (34)	2 845,00	CEJ - CAF extension RAM	7 910,32
		CG77 - dotation RAM	0,00
		total aides	49 574,96
total dépenses	55 981,80	coût CCTG 2015	6 406,84

139 908,63

Les tableaux des sections de fonctionnement et d'investissement sont présentés au chapitre, montrant l'adéquation entre le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015.

Monsieur le Président se retire de la salle de Conseil pour vote du compte administratif 2015.

Les délégués approuvent à l'**unanimité** le compte administratif 2015 de la CCTG.

5/Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2015 de la communauté

M. le Président donne la parole à M. Dupérat. Il présente les excédents du Compte Administratif 2015. Les délégués, constatant que le compte administratif 2015 de la CCTG présente :

- Un EXCEDENT de fonctionnement de 289 949.79€
- Un EXCEDENT d'investissement de 49 464.55 €
- Des RESTES A REALISER en dépenses d'investissement de 1 680.38 €
- Soit un EXCEDENT NET de la section d'investissement de 47 784.17 €

Décident à l'**unanimité** :

- d'affecter le RESULTAT DE FONCTIONNEMENT du Compte Administratif 2015 de la Communauté de communes à l'Article 002 de la section de Fonctionnement pour 289 949.79 €

6/ Vote des taux de la taxe additionnelle 2016

Monsieur le Président indique que la Commission « finances » a proposé de maintenir les taux des 4 taxes. Monsieur Bournery demande la parole et rappelle que le projet de travaux numérique va s'étaler sur 2018 et 2019, et demandera un effort important de la part de la Communauté (part CCTG estimé à ce jour à un peu plus de 1,4 M€). Du fait de la nouvelle organisation du territoire à compter de janvier 2017, la Commission finances a proposé de renouveler l'inscription d'une « réserve » en investissement 2016 pour travaux numérique, afin de démontrer lors des transferts vers les nouveaux EPCI la capacité d'autofinancement des Communes membres de la CCTG dans ce projet Numérique. La proposition envisagée, au regard de l'équilibre du BP2016 vu en Commission (124 410€ ou 80 000€), reste infime au regard du montant que devra financer la Communauté. Afin de dégager une capacité d'autofinancement plus importante et de commencer à lisser dès de 2016 l'effort de financement des communes membres pour les travaux numérique, M. Bournery propose :

- soit d'augmenter en 2016 légèrement la fiscalité additionnelle de la CCTG, qui à ce jour est très faible : TH à 1.060% et TFB à 0.99%,
- soit d'inscrire au BP2016 une capacité d'emprunt.

Après débat, les délégués communautaires votent à la **majorité (18 voix POUR, 2 Abstentions** : M.Bournery et M.Bouchut) pour le maintien des taux de taxe additionnelle annoncés par le Président qui sont établis comme suit :

Taxe d'Habitation	0,641 %
Foncier Bâti	0,597 %
Foncier Non Bâti	1,450 %
C.F.E.	0,774 %

7/Contribution FPIC 2016 : mode de répartition

Monsieur le Président présente le dispositif du FPIC pour 2016, il précise que la Loi de finances de 2016 prévoit que l'enveloppe nationale du fonds passe de 780M€ en 2015 à 1Md€ en 2016 soit une augmentation de 28,21% pour les collectivités contributrices. Il rappelle qu'une répartition de « droit commun » est fixée par le CGCT, sauf décision contraire des collectivités : la part de l'EPCI est égale à son coefficient d'intégration fiscale (CIF) et la part des communes est répartie entre elles en fonction de leur potentiel financier par habitant.

Les délégués votent à l'**unanimité** pour la répartition dite de « droit commun » au titre du FPIC 2016.

8/ Subventions 2015 aux associations

➤ ACAD :

Monsieur le Président apporte des précisions sur le bilan de l'ACAD et la demande de subvention 2016 à hauteur de 3€ par habitant. La Commission « finances » a rappelé qu'en 2015 une subvention de fonctionnement de 2,20€ par habitant a été allouée, soit 25.184€, puis une subvention complémentaire de 0,70€ par habitant, soit 8.012,90€, a été allouée à l'association à titre exceptionnel, afin de l'aider à faire face à des difficultés financières sur leurs comptes 2013 et du fait que l'ACAD se soit engagée à mettre en œuvre un plan d'actions pour une meilleure gestion des comptes de l'association. La Commission « finances » a proposé de renouveler pour 2016 la subvention de fonctionnement de 2.20€ par habitant et de suivre en 2016 l'évolution de la gestion de cette association.

Les délégués votent à l'**unanimité** pour une subvention de fonctionnement 2016 à l'ACAD de 2,20€ par habitant, soit 25 038,20€

➤ Associations Jeunes Sapeurs-Pompiers, ESF et Amis du Patrimoine :

Les délégués votent à l'unanimité le renouvellement des subventions à ces 3 associations, à hauteur des montants 2015, soit pour 2016 :

ESF : 1€/ habitant	11 381,00
Les amis du patrimoine	1 500,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers canton LCLR	2 600,00

➤ Foyer rural de Tousson :

La Commission « finances » a proposé de mettre en attente la demande de subvention de cette association, dans l'attente d'un avis favorable de la commission de sécurité pour l'accueil du public. Les membres du bureau recevront le Président de cette association, M. Plouvier, Maire de Tousson sera associé à cette rencontre.

Les délégués votent à la **majorité** pour le principe proposé par la Commission finances : 19 POUR, 1 Abstention.

➤ Champ Libre : festival « Gatifolies », mai 2016

Lors du Conseil du mois de décembre 2015 les délégués communautaires étaient favorables au partenariat et au soutien financier de la CCTG pour le festival 2016 Gatifolies, ils votent à la **majorité** une subvention de 5 000€ pour 2016 : 12 POUR + 4 POUVOIRS, 4 Abstentions

➤ Ecole de la 2^e Chance (E2C) :

Monsieur le Président rappelle que 2 jeunes de la CCTG ont été accompagnés vers l'emploi en 2015, un bilan d'actions a été transmis à la CCTG par l'E2C. Il informe qu'une convention est mise en place avec l'E2C. Il est proposé que l'aide de la CCTG soit reconduite en 2016 pour 2 jeunes du territoire, pour un montant de 1500€ par jeunes.. Cette aide de la CCTG porte sur un maximum de 2 dossiers par an. Si un seul dossier est présenté l'aide sera de 1500€, si plus de 2 dossiers sont présentés à la CCTG, la Communauté examinera les demandes afin de sélectionner 2 dossiers.

Les délégués communautaires approuvent à la **majorité** la subvention 2016 de 3000€ à l'E2C : 13 POUR + 4 POUVOIRS, 3 Abstentions.

➤ Atelier du Soleil : festival « Land'Art », mai 2016

Monsieur le Président indique que cette association demande une subvention de 2000€ pour 2016, la Commission « finances » s'est exprimée à 11 voix pour le principe de subvention communautaire à cette association, 4 voix pour 1000€, 1 voix pour 1500€, 5 pour 2000€. La Commission a proposé que les festivals « Gatifolies » et « Land'Art » soient des événements majeurs sur le territoire de la CCTG et reconnus par les futurs EPCI. M. Dupérat précise que les associations Champ Libre et Atelier du Soleil se sont rencontrées et travaillent en complémentarité sur leurs deux festivals.

Les délégués votent à la **majorité pour le principe de subvention communautaire** : 13 POUR + 4 POUVOIRS, 3 Abstentions.

Les délégués délibèrent sur le montant de la subvention :

- Les délégués approuvent à la **majorité une subvention de 2000€** : 11 POUR + 4 POUVOIRS
- Subvention de 1000€ : 4 POUR, 1 Abstention

M. Jaire propose qu'un bilan d'activité du festival (nombre de participants notamment) soit transmis aux délégués de la CCTG. Cette demande pourra être formalisée par convention d'objectif avec l'association.

Récapitulatif des subventions 2016 aux associations votées :

<i>population municipale de la CCTG au 01/01/2016, Insee 2013 : 11 381 habitants</i>	subventions 2016
ACAD: 2,20€ / habitant	25 038,20
ESF : 1€ / habitant	11 381,00
Les Amis du Patrimoine	1 500,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers LCLR	2 600,00
Ecole de la 2e Chance (E2C)	3 000,00
Atelier du Soleil - festival LAND'ART 2016	2 000,00
Champ Libre - festival GATIFOLIES 2016	5 000,00
total	50 519,20

9/ Participation 2016 aux établissements publics

Monsieur le Président rappelle que la communauté a adhéré en 2013 à la Mission Locale intercommunale de la Seine et du Loing et s'est substituée aux communes membres, lui versant une participation annuelle à l'habitant, dans le cadre des dispositifs d'aides aux jeunes du territoire communautaire, mis en œuvre par cet organisme. Du fait des actions de ce partenaire menées en direction des jeunes de la communauté, Monsieur le Président propose que la participation communautaire soit renouvelée en 2016, en substitution des communes membres, et pour un montant de 1,10 euros par habitant de la communauté, population municipale légale du recensement Insee 2013 appliqué au 1^{er} janvier 2016. Un bilan d'activité par communes membres a été transmis, il sera communiqué aux délégués.

Les délégués approuvent à l'**unanimité** la participation 2016 à la Mission Locale.

10/Tarifification 2016 du Multi Accueil

M. Dupérat commente le tableau barème 2016 de la CNAF, pour la tarification aux familles d'enfants de 2 mois ½ à 4 ans fréquentant le MAC, le plafond des ressources s'applique aux revenus importants.

Monsieur le Président rappelle que la tarification est imposée par le CNAF.

Les délégués votent à l'**unanimité** pour les tarifs 2016 du MAC présentés.

11/Budget primitif 2016

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dupérat pour la présentation du budget, en précisant que celui-ci a été travaillé en Commission « finances » le 22 février 2016.

Afin de garder une marge de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement de la CCTG en cas d'imprévu, M. Dupérat propose que la réserve « numérique » soit portée en section d'investissement pour 80 000€, et de rectifier les montants suivants sur la maquette du BP 2016 :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6288 : autres services extérieurs : 57 269,35€,

Compte 023 : virement à la section d'investissement : 50 000€

Dépenses d'investissement :

Compte 204172 : subvention d'équipement - établissement publics : 80 000€ (réserve numérique)

Compte 2188 – autres immobilisations corporelles : 16 410,41€

Recettes d'investissement :

Compte 021 – virement de la section de fonctionnement : 50 000€

Après analyse du Budget Primitif 2016, Monsieur le Président fait procéder au vote.

Les délégués votent à la **majorité** le BP 2016 présenté : 14 POUR + 4 POUVOIRS, 2 Abstentions

(M. Bournery et M. Bouchut, en raison de l'absence d'un affichage conséquent de l'autofinancement de la CCTG pour les travaux numérique).

12/ SITOMAP, modification de l'article 2 de leurs statuts

Monsieur le Président expose que les statuts du SITOMAP DE PITHIVIERS modifiés font l'objet d'une modification à leur article 2 titre 1, afin de ne pas rendre l'adhésion au syndicat exclusive aux communautés de communes et de l'étendre aux communautés d'agglomération et aux communes nouvelles. La Communauté de Communes a été informée par courrier recommandé du 17 février 2016 de cette modification et dispose d'un délai de trois mois pour délibérer.

Après prise de connaissance de la modification, les délégués communautaires approuvent à l'**unanimité** la modification des statuts du SITOMAP.

13/ SDESM, adhésion au groupement de commande électricité et gaz naturel

Monsieur le Président indique aux délégués communautaires que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente d'énergie, le SDESM coordonne un groupement de commande gaz naturel et un groupement de commande électricité, destinés aux collectivités locales de la Seine-et-Marne.

Le marché du SDESM pour la fourniture du gaz naturel arrivera à échéance en fin d'année 2016, celui pour la fourniture d'électricité fin 2017. Le SDESM renouvelle à ce titre le périmètre des groupements de commandes et propose aux collectivités une adhésion, suivant les actes constitutifs transmis, afin d'obtenir les meilleurs prix, et d'optimiser les coûts de procédure et de mise en concurrence.

Les délégués communautaires approuvent à l'**unanimité** les termes et les modalités de fonctionnement des actes constitutifs, l'adhésion de la CCTG aux groupements de commande gaz naturel et électricité, dont les actes seront signés par le représentant du SDESM.

14/ Ouverture d'un compte de dépôts de fonds pour le régime du MAC

Monsieur le Président informe les Délégués communautaires que, afin de moderniser les services de la CCTG, d'offrir un moyen de paiement adapté aux administrés qui permettra également d'éviter les impayés, il est envisagé de mettre en place le prélèvement automatique, notamment

pour la régie de recettes du multi-accueil intercommunal « Les Lutins de la Reine ». Pour cela un compte de dépôt de fonds doit être ouvert auprès de la Banque de France.

Les délégués communautaires approuvent à **l'unanimité** de faire la demande à la DDFIP pour l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds pour la régie du MAC.

15/ Multi-Accueil : modification du règlement intérieur et critères d'admission

Monsieur le Président donne la parole à M. Dupérat. Il précise que le comité de suivi administratif du MAC propose la modification de 2 articles du règlement intérieur du MAC :

- **Article 10 : arrivée et départs des enfants**

« De manière à respecter le rythme des enfants et à pratiquer les activités dans de bonnes conditions, les entrées et les sorties ne seront pas autorisées entre 9h30 et 16h.

La directrice du multi-accueil proposera aussi une tranche horaire méridienne pour les familles qui travaillent le matin ou le soir.

« Une autorisation pourra être accordée par la directrice à titre exceptionnel sur demande motivée de la famille. »

- **Article 1 : critères d'admission**

« Organisation de la commission d'attribution des places :

Une réunion ordinaire de la commission d'attribution des places se tiendra chaque année au plus tard le 15 mai de l'année en cours. Cette commission est chargée d'attribuer les places disponibles en prévision de la rentrée du mois de septembre suivant.

Si des places sont disponibles en dehors de la période couverte par la commission, la directrice du multi-accueil est chargée de l'attribution en appliquant la même procédure et les mêmes critères que la commission, et en informant la coordinatrice petite enfance ainsi que la communauté.

En cas de nécessité, une réunion extraordinaire de la commission peut être programmée à la demande de la directrice, de la coordinatrice ou de la communauté. »

« Procédure :

Les places sont réparties en fonction de la population de chaque commune membre (et des fratries), avec retrait de 500 habitants par place attribuée. Chaque Commune membre a droit à une place au tour 01. »

« Règles générales d'admission :

- Les familles déposant un dossier doivent résider dans la CCTG.
- Sont considérés comme admis, les enfants présents dans la structure, les enfants admis de droit (un enfant admis dans la structure le reste de droit jusqu'à son entrée à l'école) et les enfants admis mais dont la rentrée est différée.
- Les communes dont un ou plusieurs enfants sont admis dans la structure se voient retirer des places en conséquence.
- Si la place d'une Commune membre n'est pas sollicitée par les familles de cette même commune, cette place sera attribuée à la commune de rang suivant.
- L'attribution des places se fait en fonction des places disponibles dans chaque section. »

« Etapes de déroulement la commission d'attribution des places :

- Etape 1 : Analyse de la provenance des enfants admis dans la structure et retrait des places à attribuer en conséquence.

- Etape 2 : Attribution des places restantes du « Tour 01 ». (Si plusieurs demandes proviennent d'une même commune, le choix sera effectué selon les critères proposés ci-dessous)
- Etape 3 : Regroupement des fratries. (Les communes bénéficiaires d'un regroupement d'une ou plusieurs fratries se voient retirer des places en conséquence.)
- Etape 4 : Attribution des places restantes en suivant les tours (Si plusieurs demandes proviennent d'une même commune, le choix sera effectué selon les critères proposés ci-dessous) »

« Critères d'attribution des places du MAC »

A noter : En cas de dossiers équivalents, la famille dont les revenus sont les plus faibles sera privilégiée.

- 1) Familles dont les deux parents travaillent et n'ayant pas de mode de garde,
- 2) Familles relevant des minimas sociaux et en recherche d'emploi,
- 3) Familles mono parentales,
- 4) Enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique. »

Cette proposition de modification du règlement intérieur du MAC sera transmise à la CAF et à la PMI pour validation.

Les délégués communautaires approuvent à l'**unanimité** les modifications proposées. »

16/ Questions diverses

- FIL : Monsieur le Président informe des nouvelles dispositions d'organisation des groupes FIL en raison des contraintes budgétaires du CNFPT : groupes de 15 personnes minimum, le nombre de journées de formation des modules est amené à diminuer :
 - « **techniques alternatives aux traitements phyto** » se déroule les 7-8-14 mars 2016,
 - « accueil physique et téléphonique » a été supprimé faute de participants,
 - « **dossiers de retraite** » est en cours d'inscription et aura lieu les 11-12 avril à Achères la Forêt,
 - « **perfectionnement Word** » est proposée pour les 18-19 avril et aurait lieu à Evry dans les locaux du CNFPT.
- Dons AREJ : l'association a exprimé le souhait de faire don à la CCTG de biens supplémentaires, une délibération sera prise en cours d'année 2016 à réception de la liste exhaustive des biens et d'un courrier de l'association exprimant sa décision de donation à la CCTG. Ces biens seront inscrits au patrimoine de la CCTG.
- Courrier du Département 77 au titre des nouvelles modalités tarifaires des transports scolaires
- Opération du PNR « RezoPouce » pour un auto-stop organisé, avec des points de rassemblement sur les communes.
- Un Guide-plan de la CCTG est en cours d'élaboration par les Editions Municipales de France (EMF) et la Commission Communication, ces supports seront gratuits pour la CCTG, les EMF ont fait une prospection pour un financement via le tissu économique du territoire communautaire.
- SDCI : les responsables techniciens des territoires issus de la proposition de futur périmètre du Préfet font un travail d'audit global des 5 territoires, les matrices de recensement ont été présentées en bureau.

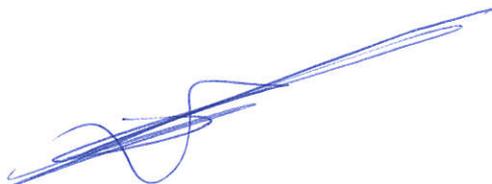
Un tour de table est proposé.

Monsieur Catalan informe que l'ancien site N. Ricci a été acheté par la société AFS. Il s'agit d'un terrain de 27 000m² que la commune d'Ury souhaite pouvoir transformer en ZAC. Cependant cette opération serait de la compétence communautaire « développement économique » du fait du périmètre supérieur à 5000m². Le terrain est à viabiliser. Il est envisagé l'implantation de 5 à 6 entreprises dont une, souhaitant une réponse rapide. Les élus de la commune de Ury rencontreront un aménageur fin mars 2016.

Clôture de la séance à 21h28

La Chapelle la Reine, 21 mars 2016

Le secrétaire de séance,



M. DUPERAT

Le Président de la Communauté,



M. HARRY